



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 mars 2024  
Français  
Original : anglais

### Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2024

(6-8 février 2024)\*

\* Distribution préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire, de sa session annuelle et de sa deuxième session ordinaire de 2024, qui sera présenté en trois parties respectives appelées parties I, II et III. Le rapport sera publié sous la désignation suivante : *Documents officiels du Conseil économique et social, 2023, Supplément n° 14 (E/2024/34/Rev.1-E/ICEF/2024/7/Rev.1)*.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Organisation de la session .....	3
A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux .....	3
B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF .....	3
C. Élection du Bureau du Conseil d'administration .....	7
II. Délibérations du Conseil d'administration .....	7
A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF .....	7
B. Rapport sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux cinquante et unième et cinquante-deuxième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida .....	9
C. Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF .....	10
D. Exposé sur l'application des recommandations issues de l'évaluation de la riposte de niveau 3 de l'UNICEF à la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) ainsi que sur les efforts de transition et de relèvement après la pandémie mis en œuvre par le Fonds .....	12
E. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration .....	13
F. Point sur l'élaboration d'un système de gestion globale des risques .....	15
G. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2022 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration .....	17
H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2024 .....	18
I. Rapport de la visite sur le terrain effectuée au Sénégal du 2 au 6 octobre 2023 par les membres des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP/UNOPS, du PAM et d'ONU-Femmes .....	20
J. Questions diverses .....	21
K. Adoption des projets de décision .....	21
L. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration .....	21
Annexes	
I. Session spéciale sur l'éradication de la poliomyélite .....	23
II. Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2024 .....	26

## **I. Organisation de la session**

### **A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux**

1. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le projet de calendrier et d'organisation des travaux (E/ICEF/2024/1).
2. Le Secrétariat du Conseil d'administration a annoncé que 46 délégations observatrices, dont 1 organisation intergouvernementale, 8 organisations non gouvernementales et 11 comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté des pouvoirs, conformément au paragraphe 2 de l'article 50 du Règlement intérieur<sup>1</sup>.

### **B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF**

3. Le Président a félicité les nouveaux membres du Bureau qui ont été officiellement élus quelques semaines auparavant et qui se joindront à lui au cours des prochains mois pour fournir un appui intergouvernemental à l'UNICEF et superviser son action. Il s'est dit particulièrement heureux de travailler aux côtés de la Directrice générale de l'UNICEF, Catherine Russell, et de ses quatre directeurs généraux adjoints. Il a remercié le personnel de l'UNICEF pour le travail qu'il accomplit, souvent dans des conditions difficiles, en faveur des enfants.
4. Le Président a déclaré que 2024 serait une année importante pour l'UNICEF, l'organisation devant procéder à l'examen à mi-parcours de son plan stratégique quadriennal. Il a indiqué que, depuis l'adoption du plan en 2021, la situation des enfants dans le monde avait été mise à mal par les conflits, les changements climatiques et l'incidence des maladies infectieuses, qui sont à l'origine de situations d'urgence humanitaire et menacent de réduire à néant des années de progrès.
5. Le Président a insisté sur la nécessité de continuer à soutenir les efforts que l'organisation déploie au profit des enfants, ainsi que ses stratégies accélérées pour atteindre les objectifs énoncés dans son plan stratégique et les objectifs de développement durable, en mettant tout particulièrement l'accent sur la malnutrition sévère, les adolescentes, les changements climatiques et la fourniture de soins de santé primaires par l'intermédiaire des agents de santé communautaires.
6. Le Président a expliqué que, dans les mois à venir, le Conseil examinerait attentivement les conclusions et les recommandations issues d'une récente évaluation du Corps commun d'inspection sur la manière dont les conseils d'administration des trois entités des Nations Unies ayant leur siège à New York ont exercé leurs fonctions de gouvernance et de contrôle. Il s'est dit optimiste quant au fait que le Conseil d'administration de l'UNICEF s'associerait au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), ainsi qu'au Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), pour examiner les recommandations formulées et trouver des moyens consensuels d'y donner suite de façon pragmatique.

---

<sup>1</sup> Le nombre total de délégations observatrices et d'organisations internationales (y compris celles qui ont présenté leurs pouvoirs au cours de la session) était respectivement de 52 et de 1 après l'annonce faite par le Secrétaire.

7. Le Président a indiqué que sept nouveaux programmes de pays seraient examinés au cours de la session. Il a ajouté que cet examen s'accompagnerait d'une table ronde sur l'inclusion des personnes handicapées. Il s'est félicité que le Comité des commissaires aux comptes ait émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'UNICEF pour 2022. Il a dit y voir la preuve que l'organisation était attachée à garantir des systèmes et des contrôles internes solides et assurait une gestion transparente et responsable de ses ressources. Il a affirmé que, lors de l'examen du plan de travail et du projet de budget relatifs à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé, le Conseil d'administration serait informé des objectifs en matière de produits provenant du secteur privé et d'influence pour 2024 et entendrait un exposé sur l'instrument de financement innovant de la Banque mondiale. Il a déclaré que les rapports d'évaluation et les réponses de l'administration, ainsi qu'un exposé sur l'application des recommandations issues de l'évaluation de la riposte de niveau 3 à la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) ainsi que sur les efforts de transition et de relèvement après la pandémie mis en œuvre par le Fonds, seraient également à l'ordre du jour.

8. Le Président s'est engagé à faire tout son possible pour présider le Conseil dans un esprit d'ouverture et de dialogue constructif, au service des enfants du monde.

9. La Directrice générale a déclaré qu'après la pandémie, les économies et la prestation de services s'étaient améliorées dans de nombreux pays, ce qui a permis d'améliorer le bien-être des enfants sur plusieurs indicateurs. Elle a ajouté que davantage d'enfants avaient reçu des soins de santé primaires, des vaccins essentiels et une éducation qu'en 2022.

10. La Directrice générale a toutefois constaté que l'intensification de conflits nouveaux ou prolongés avait fait de 2023 l'une des pires années pour les enfants. Elle a dit que l'UNICEF était intervenu dans plus de 400 situations d'urgence dans plus de 100 pays, fournissant à des millions d'enfants des services et des fournitures essentiels. Elle a ajouté que, dans des pays comme l'État de Palestine, Haïti, la République démocratique du Congo, le Soudan et l'Ukraine, les enfants souffraient terriblement et que leurs droits étaient clairement violés. Elle a précisé que ces conflits avaient coïncidé avec d'autres crises dévastatrices, notamment des inondations catastrophiques en Libye et des tremblements de terre en Afghanistan, au Maroc, en République arabe syrienne et en Turquie.

11. La Directrice générale a expliqué que les besoins humanitaires mondiaux devraient rester proches des niveaux records en 2024. Elle a indiqué que l'UNICEF continuerait à donner la priorité à l'action menée dans le triple domaine de l'action humanitaire, du développement et de la paix, en fournissant une aide immédiate pour sauver des vies tout en renforçant les systèmes dont dépendent les enfants et en collaborant avec les gouvernements pour rendre ces systèmes plus résistants.

12. La Directrice générale a déclaré qu'en 2023, l'UNICEF et ses partenaires avaient lancé le Partenariat pour les services de santé de proximité afin d'obtenir de nouveaux investissements dans les agents de santé et de nutrition communautaires, en leur offrant un salaire équitable, une éducation et une formation de qualité, ainsi qu'un environnement de travail sûr. Elle a expliqué qu'une fois le Partenariat mis en œuvre dans les pays prioritaires, au moins 66 millions d'enfants et 100 millions de femmes devraient en bénéficier chaque année.

13. La Directrice générale a indiqué que l'UNICEF avait élaboré le Plan d'action pour la durabilité et la lutte contre les changements climatiques (2023-2030), qui a pour objet d'aider les partenaires à mettre en place des systèmes résilients de prestation de services. Elle a affirmé que la poursuite des travaux visant à renforcer la résilience pourrait contribuer à faciliter l'accroissement des investissements dans

l'action climatique en faveur des enfants. Elle a ajouté que plusieurs manifestations mondiales à venir fourniraient une occasion cruciale de plaider et d'agir en faveur du programme de défense des droits de l'enfant.

14. La Directrice générale a déclaré que les objectifs pour 2024 ne seraient pas réalisables sans un renforcement et un élargissement du soutien des partenaires. Elle a dit que l'UNICEF travaillerait en étroite collaboration avec ses partenaires pour inverser la tendance préjudiciable à la baisse des ressources ordinaires dans la part du financement. Elle a également indiqué que l'UNICEF avait continué de prendre une part active aux travaux sur les gains d'efficacité à l'ONU et avait maintenu son attachement à la réforme de l'ONU.

15. La Directrice générale a déclaré qu'à bien des égards, 2024 marquait un point d'inflexion, une année porteuse de dangers mais aussi de promesses. Elle a affirmé qu'un soutien accru aux enfants les plus marginalisés, la mise en œuvre de systèmes résilients pour apporter un soutien durable aux enfants et une intervention audacieuse auprès des parties à un conflit pour que celles-ci assurent la sécurité des enfants et demandent des comptes lorsqu'elles ne le font pas, permettraient d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable.

16. Le Président a donné la parole à celles et ceux qui souhaitaient faire une déclaration générale. Dans une déclaration liminaire commune, le Bureau a remercié la Directrice générale de sa présentation détaillée et dit que celle-ci soulignait l'engagement inébranlable de l'UNICEF en faveur du bien-être des enfants du monde entier. Il a exprimé sa gratitude à l'ensemble du personnel de l'UNICEF, tant au siège que sur le terrain, pour son dévouement inlassable dans l'accomplissement du mandat de l'organisation, en particulier dans des circonstances difficiles.

17. Le Bureau a déclaré qu'il avait à cœur de maintenir et même d'améliorer si nécessaire l'efficacité et l'efficience. Dans ce contexte, il s'est félicité de l'examen fait dans son rapport par le Corps commun d'inspection des fonctions de gouvernance et de contrôle du Conseil d'administration, lequel serait débattu lors de la prochaine session annuelle. Il a également souligné que l'exécution du mandat de l'UNICEF dépendait de la disponibilité des ressources ordinaires, grâce auxquelles l'organisation peut mettre en œuvre efficacement des programmes et des initiatives visant à répondre aux besoins des enfants. Il a ajouté que le Sommet de l'avenir devant se tenir en septembre 2024 constituerait une occasion cruciale de réaffirmer l'engagement en faveur des droits de l'enfant et de relever collectivement les défis auxquels ceux-ci sont confrontés.

18. Les délégations ont félicité le Président du Conseil d'administration pour son élection et l'ont assuré de leur soutien et de leur engagement constructif. Elles ont également remercié sa prédécesseur et les autres membres du Bureau qui ont dirigé le Conseil d'administration au cours de l'année écoulée.

19. De nombreuses délégations ont souligné que les crises humanitaires nouvelles et prolongées survenues au cours de l'année écoulée avaient provoqué des bouleversements importants, pesé sur le bien-être des enfants dans le monde entier et entraîné des perturbations du développement et de nouveaux retards dans la réalisation des objectifs de développement durable. Des délégations ont demandé aux membres du Conseil d'administration de prendre en considération l'incidence que leur soutien à l'UNICEF pourrait avoir sur le règlement de problèmes tels que l'insécurité alimentaire et la nutrition insuffisante des enfants, la couverture vaccinale des enfants, les catastrophes environnementales, les conflits armés et les situations d'urgence humanitaire, et d'accroître leurs contributions pour réduire le déficit de financement auquel se heurte l'UNICEF afin de permettre à l'organisation de mieux répondre à de tels défis.

20. Deux délégations ont déclaré qu'en dépit de l'évolution positive de la couverture vaccinale dans le monde, le nombre d'enfants n'ayant pas bénéficié des services de vaccination essentiels augmentait dans de nombreuses régions, en particulier dans les pays du Sud. Ils ont souligné la nécessité d'un accès équitable aux soins de santé et aux vaccins qui permettraient d'éradiquer des maladies telles que la poliomyélite et la rubéole. Une autre délégation a déclaré que le nombre croissant de conflits humanitaires exposait davantage d'enfants à un risque accru de famine, avec pour corollaire inévitable une augmentation des taux de malnutrition et de retard de croissance.

21. La Directrice générale a répondu que l'UNICEF avait lancé avec Gavi, l'Alliance du Vaccin et d'autres, une initiative appelée « Le grand rattrapage », qui vise à augmenter les taux de vaccination chez les enfants pour atteindre au moins les niveaux d'avant la pandémie et à garantir des services de soins de santé primaires plus solides pour les vaccinations essentielles. Elle a noté que certains progrès avaient été réalisés en 2023 et que l'UNICEF poursuivrait ses efforts à cet égard. En ce qui concerne le retard de croissance en particulier, elle a déclaré qu'il fallait redoubler d'efforts, car, si ce problème peut être évité, il est difficile pour les enfants de rattraper leur retard une fois qu'ils en ont souffert. Dans le même ordre d'idées, elle a déclaré qu'il était essentiel de poursuivre les efforts de lutte contre la poliomyélite et que la session spéciale qui se tiendrait plus tard dans la semaine viendrait rappeler que la maladie n'avait pas encore été éradiquée.

22. Plusieurs délégations, soulignant les effets négatifs des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement sur la santé, le développement et le bien-être des enfants, ont appelé à une intensification des efforts au niveau mondial. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF s'attachait à aider les communautés à devenir plus résilientes et à s'adapter aux changements climatiques, ainsi qu'à veiller à ce que les enfants soient sensibilisés au climat. Elle a noté que l'UNICEF avait lancé le Plan d'action pour la durabilité et la lutte contre les changements climatiques en 2023 en vue de protéger les enfants les plus vulnérables des pires effets des changements climatiques.

23. Une délégation a souligné que la garantie des droits de l'enfant était une obligation des États en tout temps et en toutes circonstances. Une autre délégation a souligné qu'il fallait que le Conseil d'administration trouve un sens non seulement dans la recherche de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de son cadre de gouvernance, mais également dans le cadre des processus intergouvernementaux en cours tels que le Sommet de l'avenir et la Déclaration sur les générations futures. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF examinait toujours les questions sous l'angle des droits de l'enfant. Elle a dit que, si les enfants n'étaient pas toujours considérés comme des détenteurs de droits indépendants, l'UNICEF estimait qu'ils avaient effectivement droit à la santé, à l'éducation, à la nourriture et à l'eau, et qu'ils avaient le droit d'être à l'abri de la violence. Elle a indiqué que cette approche était au cœur de la manière dont l'organisation aborde son travail. Elle a souligné l'importance pour les personnes travaillant sur le Sommet de l'avenir d'entendre tous les États Membres sur les priorités relatives aux enfants, et a appelé les États Membres à plaider pour l'inclusion des questions relatives aux enfants figure au cœur du processus menant au Sommet.

24. Plusieurs délégations ont remercié l'UNICEF pour son travail dévoué et son engagement sans faille en faveur des enfants de Gaza. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF se concentrait sur la protection des enfants et essayait d'acheminer autant d'aide et de fournitures que possible dans la bande de Gaza. Elle a également affirmé que l'UNICEF s'est inquiété de l'encombrement des espaces publics dû au

déplacement massif de personnes dans une zone restreinte, ainsi que des pannes de télécommunications et de la réparation des systèmes d'approvisionnement en eau.

25. Les délégations ont souligné l'importance de garantir l'appropriation et le renforcement des capacités aux niveaux national et local lors de la mise en œuvre des programmes, afin d'obtenir des changements et des résultats qui puissent s'inscrire dans la durée. Une délégation a souligné l'importance de la coordination avec les autorités gouvernementales et les partenaires internationaux afin d'éviter les doubles emplois et d'obtenir un impact maximal. Une autre délégation a souligné que les programmes de développement efficaces étaient menés par ceux qui sont sur le terrain et qui possèdent des connaissances et un savoir-faire local. La Directrice générale a déclaré que la mise en œuvre à l'échelle locale était une priorité importante et que l'UNICEF s'efforçait également de renforcer les capacités nationales en aidant les pays à déterminer comment mieux faire leur travail et traiter les problèmes à long terme. Elle a indiqué que la coordination était essentielle étant donné qu'aucune entité ne pouvait à elle seule résoudre tous les problèmes. Elle a affirmé en conséquence qu'il était nécessaire de travailler ensemble et de renforcer les efforts des autres pour démultiplier les effets produits.

26. Les délégations ont également évoqué la diminution des ressources ordinaires de l'UNICEF, lesquelles jouent un rôle important dans la capacité de l'organisation à réagir rapidement et avec souplesse aux crises, ainsi qu'à aider les enfants à faire face et à surmonter les différents défis auxquels ils sont confrontés. Une délégation a exprimé l'espoir que l'UNICEF inciterait les pays à respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement pour assurer des ressources ordinaires suffisantes et prévisibles, tout en continuant à élargir les voies de financement et à renforcer la coopération avec les institutions financières internationales, entre autres parties prenantes. La Directrice générale a remercié les donateurs qui ont fourni des ressources ordinaires. Elle a noté que ces dons étaient importants pour la capacité de l'organisation à financer ses programmes de pays et à répondre aux besoins des enfants de manière équitable, et qu'ils étaient également perçus comme un vote de confiance en faveur de l'UNICEF.

### **C. Élection du Bureau du Conseil d'administration**

27. Le Conseil d'administration a élu à la présidence le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ernest Rwamucyo, et à la vice-présidence les représentants permanents et le représentant permanent adjoint suivants : José Alfonso Blanco Conde (République dominicaine), Lachezara Stoeva (Bulgarie), Jonibek Ismoil Hikmat (Tadjikistan) et Stefan Pretterhofer (Autriche).

## **II. Délibérations du Conseil d'administration**

### **A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF**

#### **Descriptifs de programmes de pays**

28. Le Conseil d'administration a examiné les descriptifs de programme pour le Bhoutan, le Brésil, le Cambodge, la Gambie, la Guinée, Madagascar et les Philippines ([E/ICEF/2024/P/L.1](#) à [E/ICEF/2024/P/L.7](#)).

29. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur du Groupe des programmes a déclaré que la priorité accordée aux enfants les plus défavorisés était au cœur de la mission de l'UNICEF. Il a affirmé que, si la Convention relative aux droits des personnes handicapées avait été quasi universellement ratifiée, les enfants handicapés étaient

toujours laissés pour compte. Il a déclaré que la Politique et stratégie d'inclusion du handicap (2022-2030) de l'UNICEF avait donné un nouveau souffle à l'engagement de l'organisation en faveur de l'inclusion et que les descriptifs de programmes de pays présentés visaient à traduire ces engagements dans la pratique.

30. Le responsable mondial pour les enfants en situation de handicap a déclaré qu'en 2022, grâce à ses partenaires, l'UNICEF avait atteint plus de 4,2 millions d'enfants handicapés dans 142 pays. Il a toutefois indiqué que ce chiffre ne représentait qu'une fraction des enfants ayant un handicap qui ont besoin d'aide et de services. Il a dit que l'UNICEF appelait les États Membres et tous les partenaires à renouveler leur engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment en augmentant les investissements et les capacités. Après sa déclaration, un diaporama a été projeté.

31. Une table ronde réunissant des intervenants issus des pouvoirs publics, de la société civile, de la jeunesse et de l'UNICEF s'est intéressée à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leur travail et à partir de leurs propres expériences, ainsi que dans le contexte du partenariat avec l'UNICEF dans leurs régions respectives.

32. Un groupe de délégations a déclaré que l'UNICEF était un pionnier de l'inclusion des personnes handicapées dans le système des Nations Unies depuis plusieurs dizaines d'années. Il a félicité la haute direction de son engagement, qui a été la clé de son succès. Reconnaisant les efforts déployés pour traduire en actes les engagements pris en faveur de l'inclusion des personnes handicapées, dont témoignent les descriptifs de programmes de pays, il a déclaré qu'il y avait matière à amélioration. Il a indiqué qu'une réflexion cohérente sur l'inclusion du handicap dans les cadres de résultats des descriptifs de programmes et un investissement continu de l'UNICEF dans les données ventilées sur le handicap étaient considérés comme deux questions cruciales méritant une attention. Il a affirmé qu'il accueillerait favorablement la possibilité d'avoir des discussions régulières sur l'inclusion des personnes handicapées au sein du Conseil d'administration.

33. Les représentants des pays présentant un descriptif de programme ont pris la parole pour remercier l'UNICEF de sa coopération. Plusieurs ont salué le fait que les descriptifs de programmes avaient été élaborés selon une approche inclusive et consultative et se sont félicités du fait qu'ils étaient alignés sur les priorités nationales. Certains représentants ont évoqué la menace que représentent les changements climatiques, en particulier pour les populations vulnérables, y compris les enfants ayant un handicap, et ont reconnu que les descriptifs de programmes mettaient l'accent sur l'action climatique. Les représentants ont exprimé leur détermination à poursuivre le partenariat avec l'UNICEF pour assurer la bonne mise en œuvre des nouveaux programmes de pays.

34. Les directeurs des bureaux régionaux de l'UNICEF pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour l'Asie du Sud, et le directeur par intérim du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont remercié de leur collaboration les représentants des pays ayant présenté un descriptif de programme. Les directeurs des bureaux régionaux ont dit que l'UNICEF était déterminé à mettre en œuvre les programmes à l'appui des priorités nationales et des objectifs mondiaux. Ils ont mis en évidence les domaines prioritaires sur lesquels les programmes devaient porter ainsi que les difficultés liées aux différents contextes nationaux que les programmes s'efforceront d'aplanir et de résoudre.

35. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/1 selon la procédure d'approbation tacite (voir annexe II).



## **B. Rapport sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux cinquante et unième et cinquante-deuxième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

36. La Directrice associée et Chef de la section VIH/sida du Groupe des programmes a présenté le rapport (UNICEF/2024/EB/2).

37. Plusieurs délégations ont demandé que des ressources suffisantes soient allouées à la lutte contre le sida. Plusieurs ont salué les efforts que l'UNICEF fait pour élargir l'accès aux services de prévention du VIH et aux services de santé sexuelle et procréative et pour intégrer les services de lutte contre le VIH dans les soins de santé primaires.

38. Un groupe de délégations s'est déclaré très préoccupé par la stagnation des progrès réalisés au sein des populations clés. Il a salué le travail effectué par l'UNICEF pour réduire la stigmatisation et pour lutter contre la discrimination qui perpétue l'épidémie de sida. Face à la baisse du financement de la lutte contre le VIH, il a appelé l'UNICEF à continuer de préserver le personnel spécialisé dans la lutte contre le VIH. Il a demandé comment l'UNICEF travaillait en partenariat avec les populations touchées, les adolescents et les jeunes dans le cadre de son action et comment l'organisation pouvait renforcer les activités de communication, de leadership et d'autonomisation dirigées par les jeunes. La Directrice associée a déclaré que l'UNICEF était passé de la participation et du dialogue véritable avec les jeunes au leadership des jeunes. Elle a indiqué que l'UNICEF avait travaillé avec des réseaux de jeunes pour garantir leur accès aux instances de prise de décision et aux discussions sur l'affectation des ressources.

39. Une délégation a reconnu le rôle primordial de l'UNICEF et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) dans la réduction des nouvelles infections à VIH chez les adolescentes et les jeunes femmes, et dans la diminution du nombre de nouvelles infections verticales. Elle a exhorté l'UNICEF à continuer de faire porter son action sur des interventions qui permettent l'éradication des inégalités à l'origine de l'épidémie de VIH, notamment en continuant à mettre l'accent sur les programmes relatifs aux droits en matière de santé sexuelle et procréative. Elle a demandé si la prochaine Stratégie mondiale de lutte contre le sida serait l'occasion d'aborder plus avant la question de l'égalité des genres comme principal facteur de transmission verticale. La Directrice associée a déclaré que l'UNICEF tirerait parti des données et de son avantage comparatif pour mieux cibler son action, recenser les adolescentes à risque et les mettre en relation avec les services correspondants.

40. Une autre délégation a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour réduire les inégalités de genre et les violences fondées sur le genre et pour renforcer les perspectives économiques des filles. La délégation, qui doit siéger au Conseil de coordination d'ONUSIDA en 2024, compte augmenter sa contribution de 50 %.

41. Une délégation a demandé ce qui expliquait le nombre toujours élevé de nourrissons séropositifs ne bénéficiant pas d'un diagnostic précoce, ainsi que le fait qu'une femme enceinte sur trois vivant avec le VIH en dehors de l'Afrique subsaharienne ne recevait pas de traitement contre le VIH. La Directrice associée a déclaré que l'UNICEF soutenait l'extension des diagnostics sur le lieu de soins, la formation adéquate des agents de santé communautaires et l'examen des cas de séroconversion des femmes pendant la grossesse. Elle a déclaré que, dans les pays autres que l'Afrique subsaharienne où la prévalence du VIH est faible, le dépistage

du VIH n'était pas forcément une priorité et n'était donc pas intégré dans les systèmes de santé de proximité.

42. Le représentant d'ONUSIDA a indiqué que, compte tenu des déficits de financement, le Programme commun lancerait bientôt une nouvelle proposition de valeur pour présenter ses résultats au cours des deux prochaines années, avant que ne commence la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie mondiale de lutte contre le sida. Il a encouragé le Conseil d'administration à continuer de guider et de soutenir la mobilisation de l'UNICEF auprès des pays et des communautés touchés pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de VIH/sida.

### **C. Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF**

43. L'exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF (UNICEF/2024/EB/3) a été introduit par le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement et présenté ensuite par la Directrice par intérim du Bureau des programmes d'urgence.

44. Plusieurs délégations ont remercié l'UNICEF de l'action qu'il mène pour sauver des vies et atténuer les souffrances des enfants dans un contexte mondial toujours difficile, marqué par de multiples crises humanitaires. Elles ont également exprimé leur reconnaissance au personnel de l'UNICEF qui travaille dans des conditions difficiles pour améliorer la vie des enfants du monde entier.

45. Un groupe de délégations s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de l'action humanitaire et a salué les progrès réalisés en matière de préparation et d'anticipation, ainsi que les travaux sur la préparation des données. Le groupe s'est également réjoui que l'UNICEF ait dépassé les objectifs du Grand Bargain dans le cadre du programme d'ancrage local et a encouragé l'organisation à poursuivre sa collaboration avec les structures locales, non seulement par l'octroi de financements mais également par le renforcement des capacités dans le cadre d'une approche ascendante, tout en continuant à se concentrer sur l'assistance vitale.

46. Le groupe a demandé des précisions sur la manière dont l'UNICEF prévoyait de dégager le budget nécessaire pour faire face au coût estimatif total de la mise en œuvre de toutes les recommandations. La Directrice par intérim du Bureau des programmes d'urgence a répondu que toutes les recommandations toujours valables seraient mises en œuvre d'ici à décembre 2025 et qu'un plan de mise en œuvre plus détaillé tenant compte de certaines des nouvelles priorités émergentes serait communiqué après l'achèvement de l'évaluation à mi-parcours en mai 2024. Le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement a de son côté souligné que l'UNICEF continuerait à donner la priorité à la mise en œuvre des recommandations, mais a ajouté que le système et les ressources étaient sous tension, ce qui mettait à rude épreuve l'équipe d'urgence de l'organisation et le personnel des bureaux régionaux et des bureaux de pays. Il a remercié les États Membres qui ont contribué au Fonds thématique pour l'action humanitaire mondiale, notant que ces contributions donnaient à l'UNICEF la souplesse nécessaire pour affecter les ressources ici ou là, y compris pour répondre à l'examen de l'action humanitaire, et constituaient une source importante des moyens dont l'UNICEF dépendait pour mettre en œuvre les recommandations.

47. Un autre groupe de délégations a souligné la priorité des efforts de localisation, en insistant sur le fait que le partenariat avec les acteurs locaux était essentiel pour avoir un impact durable sur le terrain. Le groupe s'est félicité du soutien apporté par l'UNICEF au renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux, ainsi

que du travail accompli par l'organisation pour faire avancer le programme de localisation au sein du Comité permanent interorganisations. Il a demandé comment le système d'action humanitaire pourrait mieux œuvrer en faveur de la localisation et comment le Conseil d'administration pourrait aider l'UNICEF à surmonter les difficultés liées à la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de l'action humanitaire en raison de priorités d'urgence concurrentes.

48. La Directrice par intérim du Bureau des programmes d'urgence a répondu que l'UNICEF avait mis au point une approche transformative de la localisation qui prévoit un dialogue avec les organisations non gouvernementales locales et la société civile en vue de renforcer leurs capacités opérationnelles sur le terrain, ainsi qu'un investissement en termes de systèmes financiers, logistiques et autres. Le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement a pour sa part souligné que le Comité permanent interorganisations avait créé une équipe spéciale chargée d'examiner la question de l'érosion de la confiance entre les différentes parties prenantes et la communauté humanitaire, et notamment d'étudier ce qui pourrait être fait de plus pour parvenir à une localisation véritable. Il a indiqué que l'UNICEF avait obtenu de bons résultats en termes de pourcentage de financement des institutions locales et examinait la possibilité d'avoir d'autres indicateurs qui pourraient renforcer le principe de la localisation, tels que le pourcentage des dépenses humanitaires qui sont investies dans l'économie locale.

49. Une autre délégation a déclaré que, tout en appréciant les efforts déployés par l'UNICEF pour adapter son modèle économique afin de renforcer sa capacité à répondre rapidement et efficacement dans un contexte de crises en évolution rapide, elle regrettait que seules 16 des 70 recommandations aient été mises en œuvre trois ans après l'examen de l'action humanitaire. Elle a appelé à un accroître le financement destiné à la mise en œuvre des recommandations et demandé à l'UNICEF de développer davantage son plan pour assurer la mise en œuvre des 54 recommandations restantes d'ici à 2025, compte tenu de la persistance des crises et des contraintes en matière de ressources financières et humaines. Deux délégations ont demandé si l'UNICEF prévoyait des retards dans la mise en œuvre des recommandations restantes d'ici à 2025.

50. La Directrice par intérim du Bureau des programmes d'urgence a déclaré que certaines des recommandations avaient un portée à court terme, comme le dialogue avec des acteurs non étatiques pour une mise en œuvre directe et des négociations. Elle a expliqué que d'autres, en revanche, nécessitaient des investissements à long terme et associaient d'autres organismes des Nations Unies, partenaires et donateurs. Le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement a déclaré que certaines recommandations, notamment l'allocation de fonds différents pour les situations d'urgence oubliées, ne seraient pas mises en œuvre en raison de l'évolution de l'environnement qui est marqué par une pénurie de ressources.

51. Les délégations ont déclaré qu'elles attendaient avec impatience la nouvelle plateforme de préparation aux situations d'urgence devant être lancée plus tard dans l'année. Une délégation a demandé à l'UNICEF de partager les résultats du suivi par l'organisation, au niveau des pays, de la responsabilité à l'égard des populations touchées, qui lui paraît essentielle pour une action humanitaire efficace. Une autre délégation a demandé comment l'UNICEF envisageait de mesurer la capacité de préparation au niveau des pays. Notant que l'évaluation de l'approche de l'UNICEF en matière de localisation de l'action humanitaire serait achevée au cours du premier trimestre 2024, une délégation a demandé à l'UNICEF de communiquer ses conclusions au Conseil d'administration.

52. La Directrice par intérim du Bureau des programmes d'urgence a déclaré que la nouvelle plateforme de préparation aux situations d'urgence de l'UNICEF visait à prendre en compte les capacités opérationnelles objectives, en examinant les ressources humaines, le financement, la logistique et autres domaines, et à établir un lien avec les actions de préparation sectorielles menées par les bureaux de pays.

**D. Exposé sur l'application des recommandations issues de l'évaluation de la riposte de niveau 3 de l'UNICEF à la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) ainsi que sur les efforts de transition et de relèvement après la pandémie mis en œuvre par le Fonds**

53. L'exposé (E/ICEF/2024/7) a été introduit par le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement et présenté par le Directeur associé chargé de la préparation et de la riposte aux urgences sanitaires et responsable mondial des urgences de santé publique.

54. Une délégation a souligné qu'il importait de donner suite aux recommandations issues de l'évaluation et de systématiser les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. Elle a demandé des précisions sur les enseignements tirés de la coopération multilatérale et interinstitutionnelle et sur la manière dont ceux-ci pourraient alimenter les travaux actuellement menés pour définir l'architecture de la santé mondiale en ce qui concerne la préparation et la riposte aux urgences sanitaires. Notant que les fermetures d'écoles et de crèches pendant la pandémie avaient affecté les enfants et leurs familles et accru les inégalités de genre, la délégation a demandé à être rassurée sur le fait que la question de l'égalité des genres serait au centre des prochains travaux multilatéraux sur la préparation à la pandémie mondiale.

55. Le Directeur associé a répondu que la coordination de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence sanitaires s'était considérablement amplifiée grâce au Groupe des Sept et au Groupe des Vingt, ainsi qu'à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Il a ajouté qu'un nouveau cadre avait été publié lors de l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2023 et que l'UNICEF jouait un rôle de premier plan dans le volet « protection des communautés ». En ce qui concerne l'égalité des genres, il a indiqué que l'UNICEF avait fait de cette question un domaine d'intervention clé dans le prochain Cadre de réponse opérationnelle pour les urgences de santé publique.

56. Le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement a déclaré qu'une structure fondée sur un système multilatéral était essentielle et qu'autrement dit, il fallait avant tout reconnaître le rôle clé joué par l'OMS. Il a déclaré qu'il était essentiel à cet égard de comprendre les rôles et les capacités des différents acteurs pour obtenir une réponse plus efficace. Il a indiqué que, de son côté, l'UNICEF s'était concentré sur la communication relative aux risques et la mobilisation communautaire, l'approvisionnement et la logistique, l'action dans les domaines de l'eau, de l'hygiène, de la prévention et du contrôle, et l'acheminement au dernier kilomètre. Il a ajouté que la collaboration avec des organisations régionales telles que les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies avait été déterminante, de même que l'accent mis sur la fabrication locale et l'aide apportée aux pays pour qu'ils procèdent à leurs propres achats locaux.

57. Une délégation a exhorté l'UNICEF à donner la priorité à la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et demandé aux États Membres d'accroître leur soutien aux efforts de l'organisation en matière de préparation aux situations d'urgence sanitaire. La délégation a posé des questions sur les systèmes d'oxygénothérapie mis en place par l'UNICEF dans le cadre des mesures de lutte

contre la COVID-19 et demandé dans quelle mesure ceux-ci étaient effectivement utilisés dans les services de santé maternelle et infantile. Elle a également demandé quelles étaient les bonnes pratiques à tirer des pays qui ont réutilisé de manière rentable les équipements de réfrigération à ultra-basse température des vaccins contre la COVID-19 pour renforcer les soins de santé primaires essentiels et d'autres fonctions de santé publique.

58. Le Directeur associé a déclaré que l'UNICEF avait investi dans l'accroissement de l'accès à l'oxygène afin de résoudre les problèmes liés à la survie des femmes et des enfants pendant la pandémie, et qu'il continuait à renforcer les capacités pour que les équipements puissent être utilisés à long terme. Il a affirmé que l'UNICEF avait également soutenu l'élaboration de stratégies, d'outils et de matériel pour former les prestataires de soins à l'utilisation du matériel d'oxygénothérapie dans une perspective de viabilité à long terme. En ce qui concerne la question de la réutilisation des équipements de réfrigération à ultra-basse température, il a indiqué que l'UNICEF étudiait les cas où ces équipements pouvaient être techniquement utilisés, par exemple pour les vaccins contre la maladie à virus Ebola, et les cas où ils étaient conformes aux normes de l'OMS. Il a ajouté qu'il existait également des possibilités d'utilisation future dans le cadre des efforts de préparation et de riposte aux pandémies.

## **E. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration**

### **Évaluation des mesures prises par l'UNICEF en matière de protection sociale en vue d'instaurer des allocations familiales universelles, et réponse de l'administration**

59. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport de synthèse ([E/ICEF/2024/3](#)), puis la Directrice de la politique sociale et de la protection sociale a présenté la réponse de l'administration ([E/ICEF/2024/4](#)).

60. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF d'avoir fait progresser efficacement le programme de protection sociale tenant compte des besoins des enfants, y compris l'introduction d'allocations familiales universelles, dans les pays partenaires en conseillant les gouvernements sur la mobilisation des ressources, en renforçant les capacités des gouvernements et en tirant parti des partenariats avec diverses parties prenantes aux niveaux national et international, conformément aux recommandations de l'évaluation.

61. Le groupe a souligné l'importance des efforts déployés par l'UNICEF pour plaider en faveur d'un système de protection sociale adaptable et résistant aux chocs auprès des gouvernements et des organisations partenaires, y compris dans des contextes de crise fragiles, dans le cadre du double mandat de l'organisation. Le groupe a salué le rôle de l'UNICEF en tant que partenaire solide du secteur et son rôle dans l'établissement de preuves, et l'a encouragé à poursuivre l'action commune et à relier la protection sociale à d'autres mesures. Le Directeur de l'évaluation a déclaré que son bureau travaillait sur des études de cas avec des collègues au niveau du programme pour extraire des enseignements pertinents et universellement applicables, à la fois à court et à long terme. La Directrice de la politique sociale et de la protection sociale a noté que la protection sociale adaptative et inclusive était au cœur des domaines de compétences et des priorités du plan de travail actuel de l'UNICEF, et en outre que le Fonds s'efforçait en priorité que les systèmes réagissent rapidement et efficacement avant et après une crise.

62. Une délégation a souligné que quelque quatre milliards de personnes dans le monde, dont d'innombrables enfants, n'avaient toujours pas accès à une protection sociale de base et que l'UNICEF était l'organisation tout indiquée pour y remédier.

La délégation a souligné l'importance des recommandations selon lesquelles l'UNICEF était prié de continuer à tirer parti de son expertise croissante en matière de budgétisation tenant compte des besoins des enfants et d'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire, et d'intensifier ses efforts en matière de renforcement des capacités des gouvernements. Elle a demandé comment l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes, récemment lancé, pourrait renforcer la collaboration avec d'autres partenaires. La Directrice de la politique sociale et de la protection sociale a déclaré que l'UNICEF avait travaillé sur cette initiative avec l'Organisation internationale du Travail et d'autres partenaires afin de tirer parti des différentes capacités existant au niveau national, de renforcer les structures de coordination existantes et de combler les lacunes et les goulets d'étranglement qui empêchaient l'expansion ou l'accélération des progrès.

63. Saluant les efforts déployés par l'UNICEF pour tirer parti de son expertise en matière de financement et de protection sociale, une délégation a demandé un complément d'information sur la stratégie du Fonds visant à encourager le financement innovant de la protection sociale. La délégation a également encouragé l'UNICEF à être particulièrement prudent lorsqu'il travaillait avec des gouvernements parties à un conflit, et a demandé comment le Fonds envisageait cette question. Une autre délégation a encouragé l'UNICEF à faire chaque année au Conseil d'administration un compte rendu sur l'état d'application des recommandations issues de l'évaluation.

64. En réponse, le Directeur de l'évaluation a déclaré que, conformément à la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF, son bureau informerait le Conseil d'administration, dans le cadre de son rapport annuel, de l'état général d'application de toutes les recommandations. La Directrice de la politique sociale et de la protection sociale a dit que l'UNICEF mettait à profit son expertise en matière de financement et de protection sociale pour aider les gouvernements à garantir l'existence d'un système de finances publiques solide, à faire de la protection sociale une priorité et à utiliser efficacement les dépenses de protection sociale à l'appui des programmes, notant que l'UNICEF demandait aux gouvernements d'agir davantage et plus efficacement tout en ayant une enveloppe budgétaire limitée. En ce qui concerne l'action du Fonds dans les zones de conflit, elle a souligné qu'il fallait veiller à ce que l'UNICEF soit en mesure de protéger les systèmes existants dans la mesure du possible et, dans le cas contraire, le Fonds devait respecter les principes humanitaires et fournir des services en parallèle ou directement, avec des mécanismes de gestion des risques solides pour s'assurer que l'aide parvienne aux enfants, et ce de manière transparente et efficace.

#### **Évaluation de la phase II (2020-2023) du Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants, et réponse de l'administration**

65. Le résumé de l'évaluation ([E/ICEF/2024/5](#)) a été présenté par le Directeur de l'évaluation, après quoi la Directrice de la protection de l'enfance a présenté la réponse de la direction ([E/ICEF/2024/6](#)).

66. Un groupe de délégations a souligné que le Programme mondial était le seul fonds multilatéral consacré à l'élimination du mariage d'enfants et que les recommandations de l'évaluation contribueraient à la réalisation de l'objectif de développement durable 5.3. Le groupe a demandé des précisions sur les critères utilisés pour les études de cas des analyses reprises dans l'évaluation. Notant que l'évaluation avait mis en évidence les difficultés à atteindre des groupes démographiques spécifiques de femmes et de filles dans le cadre des programmes, le groupe a également demandé comment ces considérations avaient été intégrées dans l'approche d'évaluation.

67. En ce qui concerne les critères utilisés pour les études de cas, le Directeur de l'évaluation a déclaré qu'ils variaient d'une évaluation à l'autre. Parfois, les cas étaient utilisés pour examiner les domaines dans lesquels un programme ne fonctionnait pas ou, dans les cas où un programme avait réussi, pour déterminer ce qui avait bien fonctionné, ce qui n'avait pas fonctionné et pourquoi. Dans d'autres cas, d'autres démarches étaient adoptées pour obtenir une couverture géographique, en particulier pour les grands programmes déployés dans de nombreux pays. Une approche combinée avait présidé à l'évaluation de la phase II, les pays concernés ayant été sélectionnés non seulement en fonction de leur emplacement géographique et de la présence des deux entités, mais aussi en fonction de l'état d'avancement du Programme mondial. La diversité en termes d'aspects opérationnels et de considérations de sécurité entraînait également en compte.

68. Une délégation s'est félicitée de l'évaluation et a félicité l'UNICEF et le FNUAP pour leur collaboration stratégique. La délégation a demandé comment l'UNICEF s'assurerait, au cours de la phase III du Programme, que personne ne soit laissé de côté et que les besoins intersectoriels des filles soient satisfaits. Elle a suggéré que le Programme mondial aborde l'intersection du mariage d'enfants et des mutilations génitales féminines dans un contexte où il existe un lien entre les deux, notamment par l'intermédiaire du Programme conjoint FNUAP-UNICEF sur les mutilations génitales féminines. La délégation a demandé comment le Programme conjoint et le Programme mondial travaillaient de concert pour éviter la duplication des efforts dans les pays où ils opéraient tous deux.

69. La Directrice de la protection de l'enfance a déclaré que la phase III du Programme mondial comprenait un plaidoyer auprès des gouvernements pour qu'ils augmentent le budget consacré au renforcement des systèmes, de manière à ce qu'il y ait davantage d'appropriation et moins de dépendance à l'égard des fonds de donateurs. Elle a noté que le Programme mondial visant à mettre fin aux mariages d'enfants et le Programme conjoint sur les mutilations génitales féminines faisaient partie du programme de protection de l'enfance, ce qui avait permis à l'UNICEF d'examiner certains des facteurs porteurs de changements, tels que l'application de la législation. L'équipe chargée de la prévention des pratiques néfastes au sein de l'UNICEF a coordonné les deux programmes avec le FNUAP, en veillant à la communication au sujet des dépenses et des activités du programme, et en déterminant ce qui, dans le cadre d'un programme, pourrait être utilisé au profit de l'autre et éviter les doubles emplois. La phase III du Programme mondial est axée sur l'intersectionnalité et a pour but que les systèmes prennent en charge les vulnérabilités multidimensionnelles des adolescentes.

70. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/2 au titre du point 14 de l'ordre du jour (voir annexe II).

## **F. Point sur l'élaboration d'un système de gestion globale des risques**

71. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a présenté ce point et le Responsable du contrôle des risques a présenté le rapport ([E/ICEF/2024/8](#)).

72. Plusieurs délégations ont salué l'approche revitalisée de la gestion globale des risques, se déclarant satisfaites qu'elle repose sur des rapports d'audit ou des examens et évaluations existants. Les intervenants ont salué la conception d'outils plus conviviaux aux fins de la notification des risques et la hiérarchisation de quelques risques principaux.

73. Une délégation a souligné qu'il était important que l'UNICEF mette en œuvre les recommandations de l'audit thématique interne de son système de gestion des

risques. Elle a déclaré que des mesures devaient être prises en ce qui concerne la sécurité des technologies de l'information et le traitement des partenaires de mise en œuvre, et a demandé comment l'UNICEF intégrerait le nouveau cadre à la gestion des risques de son travail opérationnel, conformément au plan de simplification.

74. Une autre délégation a déclaré que la mise à jour pourrait devenir un modèle et un guide pour d'autres organisations qui établissent ou mettent à jour leurs systèmes de gestion des risques. La délégation s'est enquis du calendrier de lancement du nouveau cadre et de l'achèvement des consultations sur une définition plus pratique de l'appétit pour le risque ; a demandé si le cadre comprendrait des orientations sur la remontée des problèmes ; s'est interrogée sur les plans de dotation en personnel du bureau du Responsable du contrôle des risques et a voulu savoir si le signalement rapide d'irrégularités dans les programmes serait inclus.

75. Une délégation s'est félicitée du développement inclusif de l'approche revitalisée, par laquelle les éléments de la gestion globale des risques étaient entendus comme stratégiques, globaux et transversaux, y compris les responsabilités de la haute direction.

76. Une autre délégation attend avec intérêt le nouveau cadre de gestion des risques et les possibilités de discussion, y compris au sujet de la déclaration d'appétit pour le risque. Elle a souligné qu'il fallait veiller à ce que la nouvelle approche mobilise l'ensemble de l'organisation. Elle a demandé à l'UNICEF de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre d'une recommandation d'audit visant à énoncer clairement les rôles et les responsabilités des organes directeurs dans la nouvelle politique de gestion globale des risques. La délégation a demandé des précisions sur les prochaines étapes concernant le cadre, y compris la collaboration avec le Conseil d'administration.

77. Une délégation attend avec intérêt une définition plus claire de la démarche "sans regret" suivie par l'UNICEF et de son appétit pour le risque dans les situations d'urgence ; les détails de la stratégie visant à renforcer les capacités de gestion des risques de l'UNICEF dans les pays les plus exposés ; et les recommandations du Responsable du contrôle des risques sur la manière de mieux intégrer la gestion des risques dans le cycle de programmation des pays. Elle a encouragé les échanges avec d'autres organismes des Nations Unies sur les domaines de risque partagés et les pratiques respectives en matière de gestion des risques.

78. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a affirmé que le Fonds s'engageait à achever le cadre général, la vision et la déclaration d'appétit pour le risque au cours du premier trimestre de l'année, et s'est félicitée des consultations et des discussions avec le Conseil d'administration. Elle a souligné qu'il était important de travailler avec d'autres organismes et organisations, y compris des organisations non gouvernementales, pour définir l'approche à suivre. Dans les semaines à venir, l'UNICEF examinerait comment renforcer son personnel chargé de la gestion des risques - autre domaine dans lequel il fallait allouer des ressources ordinaires. Tout au long de la mise en place du nouveau système, des efforts seraient déployés pour garantir un processus adaptatif et flexible, axé sur les réalités du pays.

79. Le Responsable du contrôle des risques a indiqué qu'en 2024, l'UNICEF comptait définir les principaux risques pour l'organisation ; publier la première version d'une déclaration d'appétit pour le risque dans le cadre d'un processus dynamique et itératif ; piloter de nouveaux outils simplifiés ; mettre en place un réseau de spécialistes du risque dans l'ensemble de l'UNICEF. Afin d'éviter la création de systèmes parallèles, l'analyse des risques devrait être le point de départ de toutes les activités, et il fallait envisager la manière dont elle pourrait être intégrée dans les systèmes de gestion standard tels que le cycle de programmation des pays et les plans de gestion des divisions.



80. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/3 au titre du point 14 de l'ordre du jour (voir annexe II).

## **G. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2022 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration**

81. La Directrice de l'audit externe (Chili) a présenté le rapport du Comité des commissaires aux comptes au nom de celui-ci. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait une déclaration liminaire sur le rapport financier et les états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2022 et sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes ([A/78/5/Add.3](#)) et sur la réponse de l'administration au rapport du Comité des commissaires aux comptes ([E/ICEF/2024/AB/L.2](#)). Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a présenté le rapport financier et les états financiers audités ainsi que la réponse de l'administration.

82. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir reçu une opinion sans réserve, tandis que d'autres se sont inquiétées de la diminution des ressources ordinaires.

83. Un groupe de délégations s'est félicité de la position élevée de l'organisation dans le classement sur la transparence et a félicité l'UNICEF d'avoir inclus une déclaration relative au contrôle interne dans ses états financiers. Elles ont demandé que le Conseil d'administration soit constamment informé des améliorations apportées dans les domaines identifiés par le Comité des commissaires aux comptes, notamment en ce qui concerne les vérifications ponctuelles des partenaires d'exécution. Une autre délégation a demandé comment l'UNICEF garantirait des améliorations durables dans la mise en œuvre de ces recommandations. Le Contrôleur a indiqué que les lignes directrices relatives aux vérifications ponctuelles avaient été mises à jour et reflétaient les changements apportés aux procédures de transferts en espèces harmonisés, que la plateforme numérique avait été améliorée et qu'un module de formation avait été élaboré.

84. Le groupe a encouragé la direction à poursuivre la mise en œuvre des recommandations des années précédentes, à donner suite aux recommandations en suspens visant à renforcer les systèmes de contrôle interne et à poursuivre le dialogue avec le Comité des commissaires aux comptes sur les recommandations concernant le Centre mondial de services partagés que l'UNICEF n'avait pas acceptées. Le Contrôleur a expliqué que la recommandation avait été rejetée car le taux d'erreur/de rejet des dossiers au Centre de services était conforme à une étude de référence du secteur privé selon laquelle un taux de 10 % était considéré acceptable.

85. Le groupe a demandé des éclaircissements sur la forte augmentation des comptabilisations en pertes de 2021 à 2022, et a demandé si l'UNICEF était en bonne voie pour donner suite aux recommandations concernant le financement des salaires d'ici le premier trimestre 2024. Le Contrôleur a expliqué que le montant élevé des comptabilisations en pertes était imputable à une circonstance extraordinaire liée aux produits de base assurés dans un grand pays de programme. Le délai relatif au respect de la recommandation sur le financement des salaires avait été déplacé au troisième trimestre de 2024 et, conformément à la pratique habituelle, le Comité des commissaires aux comptes serait informé dans la mise à jour ultérieure de l'audit. Dans les situations d'urgence, il était difficile d'obtenir un engagement à long terme pour les salaires, mais l'UNICEF explorait d'autres mécanismes pour assurer la continuité du financement.

86. Le groupe a encouragé l'UNICEF à envisager d'augmenter les effectifs du Bureau de l'audit interne et des investigations ainsi que le nombre d'audits, s'est félicité de l'accent mis sur la gestion des risques et a encouragé la poursuite du renforcement. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a indiqué que les effectifs avaient été presque doublés entre 2017 et 2023, et que des investissements avaient été réalisés dans une équipe spéciale dont le mandat, limité dans le temps, était axé sur la gestion de la fraude, le tout dans un contexte de baisse des ressources ordinaires.

87. Une délégation a exhorté les États Membres à envisager d'augmenter leurs contributions au titre des ressources ordinaires. La délégation a estimé que le manque de formation du personnel en matière de sensibilisation à la sécurité constituait un risque organisationnel important et a demandé instamment à l'UNICEF d'envisager d'accroître son engagement actuel. Le Contrôleur a précisé que pour tout déplacement du siège vers le terrain, il était obligatoire de suivre une formation du Département de la sûreté et de la sécurité. L'instabilité des situations sur le terrain rendait souvent difficile l'organisation de réunions d'information structurées, bien que le Département de la sûreté et de la sécurité ait souvent comblé cette lacune.

88. Une autre délégation a pris note de l'excédent et de l'excédent cumulé, ainsi que de la situation de trésorerie positive, et a demandé des éclaircissements sur leur composition et le type de financement, en particulier pour l'excédent cumulé. Le Contrôleur a précisé que la majorité des fonds classés comme "excédentaires" étaient des fonds d'autres ressources non dépensés qui avaient été reçus au cours du dernier trimestre de l'année et qui seraient reportés sur l'année suivante. Il a affirmé que, sur la base des Normes comptables internationales du secteur public, la réserve de l'UNICEF était très faible. Les ressources ordinaires représentaient environ 150 millions de dollars de l'excédent de 1,85 milliard de dollars, et le reste était affecté à d'autres ressources.

89. Une délégation a félicité l'UNICEF pour les efforts déployés afin d'appliquer les recommandations relatives aux systèmes de technologie de l'information et de la communication grâce à l'élaboration d'un cadre de gestion globale des risques.

90. Le représentant du Comité des commissaires aux comptes a déclaré qu'une fois le rapport du Comité approuvé par l'Assemblée générale, le Comité était tenu de donner suite à toutes les recommandations, qu'elles soient acceptées ou non par la direction. La méthodologie d'audit avait été conçue pour permettre à la direction de surmonter les risques ou de renforcer les contrôles ; toutes les recommandations étaient considérées comme d'égale importance, qu'elles soient à haut risque ou à faible risque dans leur suivi, les recommandations pouvant être très complexes et donc peu susceptibles d'être appliquées en un an et un taux de mise en œuvre moyen de 80 % témoignait d'un engagement très fort de la part de la direction.

91. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/4 au titre du point 14 de l'ordre du jour (voir annexe II).

## **H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2024**

92. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport ([E/ICEF/2024/AB/L.1](#)) et l'exposé correspondant sur l'instrument de financement de la Banque mondiale (UNICEF/2024/EB/4). Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a présenté un exposé oral sur les travaux des comités nationaux.

93. Plusieurs délégations ont souligné les contributions importantes des comités nationaux aux travaux de l'UNICEF et ont déclaré qu'elles souhaiteraient recevoir chaque année des informations actualisées sur les travaux des comités. Un groupe de délégations a déclaré qu'il souhaiterait également des discussions informelles plus fréquentes avec les comités nationaux.

94. Le groupe de délégations a demandé des exemples de programmes couronnés de succès qui ont été menés par les comités nationaux en partenariat avec leurs gouvernements. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a cité l'Initiative des villes amies des enfants, qui avait été mise en œuvre dans 22 pays où un comité national était présent, et au titre de laquelle environ 1140 villes et municipalités avaient été reconnues par l'UNICEF.

95. Le groupe a demandé des précisions sur les approches nouvelles et innovantes en matière de financement qui ont été ou seront mises à l'essai dans les pays à revenu élevé, conformément au plan de travail de 2024 de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé. La Directrice a cité l'exemple de l'initiative Giga par laquelle l'UNICEF et l'Union internationale des télécommunications collaboraient en vue de connecter chaque école à Internet. Cette initiative était appuyée par deux Gouvernements et un comité national et associaient plusieurs partenaires du secteur privé.

96. Le groupe a demandé des informations sur ce dont les comités nationaux avaient besoin de la part de l'UNICEF pour remplir leur rôle de sensibilisation dans leurs pays respectifs. Le Président du Groupe permanent a déclaré que la base de l'efficacité consistait en des relations de travail solides et un dialogue continu dans l'ensemble des partenariats de l'UNICEF. Les comités nationaux jouaient un rôle important en adaptant les priorités mondiales de l'UNICEF en matière de plaidoyer à leurs marchés, en répondant aux besoins d'information spécifiques et en garantissant l'alignement des activités de plaidoyer sur les normes de l'UNICEF via un processus créé en collaboration avec le Fonds.

97. Le groupe s'est enquis des modalités d'affectation des fonds collectés par les comités nationaux. Le Contrôleur a déclaré que tous les fonds versés à l'UNICEF étaient régis par le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNICEF.

98. Une délégation s'est félicitée des projets visant à élargir la portée géographique et à atteindre de nouveaux marchés pour la collecte de fonds et les partenariats. Elle a dit vouloir en savoir plus sur la mise en place d'un nouveau modèle institutionnel plus souple et sur la manière dont cela contribuerait à optimiser les ressources, ainsi que sur les programmes et initiatives pilotes liés au financement innovant, et sur la manière dont l'UNICEF explorait de nouvelles approches en matière de collecte de fonds et de partenariats. La Directrice a déclaré qu'une nouvelle stratégie était mise en œuvre pour accélérer la collecte de fonds numériques dans les bureaux de pays et les comités nationaux, et que l'accélération des investissements dans les legs et la collecte de fonds numériques contribuerait à augmenter les ressources régulières. Le modèle institutionnel était réparti en 33 comités nationaux et 22 bureaux de pays qui menaient une collecte de fonds structurée auprès du secteur privé. Grâce à l'instrument de la Banque mondiale, 50 millions de dollars avaient été investis pour aider ces marchés émergents dans leurs efforts de collecte de fonds.

99. Une autre délégation a demandé des précisions sur les projections de recettes, compte tenu de la baisse de 28 % des recettes réelles de l'UNICEF provenant du secteur privé entre 2022 et 2023. La délégation a invité la Directrice générale à trouver de nouveaux marchés, et à en tirer parti si l'occasion se présentait, entre deux sessions et à tenir le Conseil d'administration informé. Elle a invité l'UNICEF à

continuer de rechercher des sources de financement innovantes dans le secteur privé et a noté le succès initial de l'instrument de la Banque mondiale. La Directrice a expliqué que le record historique de recettes en 2022 était lié aux interventions en réponse à la guerre en Ukraine. Alors que les recettes de l'UNICEF issues du secteur privé étaient sur une trajectoire ascendante, la garantie d'une masse critique de ressources ordinaires restait un sujet de préoccupation.

100. Une délégation s'est félicitée des projets d'élaboration d'un modèle d'attribution pour l'instrument de la Banque mondiale et comptait recevoir de plus amples informations une fois le modèle finalisé. La Directrice a déclaré que l'UNICEF travaillait sur un modèle d'attribution, mais que cela prendrait un certain temps car il existait de multiples sources de financement devant être utilisées pour mettre en place et développer des opérations de collecte de fonds dans les marchés émergents. Le Contrôleur a déclaré que pour les dons individuels, un modèle d'attribution était en cours d'élaboration et qu'un cabinet serait chargé d'examiner le modèle dans le cadre de l'évaluation de l'instrument financier de la Banque mondiale.

101. La délégation a demandé à l'UNICEF et au représentant des comités nationaux comment la santé mentale des enfants et des adolescents était traitée dans les différents pays et quel rôle les comités nationaux pouvaient jouer pour surmonter les difficultés. La Directrice a cité l'exemple de la Coalition mondiale pour la santé mentale des jeunes, qui avait été lancée grâce à la collecte de fonds et aux partenariats des comités nationaux, des bureaux de pays et du secteur privé et qui était devenue un mouvement mondial en faveur de la santé mentale. La Coalition faisait intervenir plusieurs entreprises et comités nationaux qui stimuleraient les revenus et l'influence en faveur de la santé mentale dans les bureaux de pays et les pays à revenu élevé.

102. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/5 au titre du point 14 de l'ordre du jour (voir annexe II).

## **I. Rapport de la visite sur le terrain effectuée au Sénégal du 2 au 6 octobre 2023 par les membres des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP/UNOPS, du PAM et d'ONU-Femmes**

103. Le rapport faisant suite à la visite conjointe effectuée par le Conseil d'administration au Sénégal ([DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2024/1](#)) a été présenté par S. E. M. Jonibek Ismoil Hikmat, Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom de la délégation ayant pris part à la visite. Avant la présentation, une vidéo reprenant les moments marquants de la visite a été projetée.

104. L'objet de la visite était de souligner l'engagement et la contribution du système des Nations Unies au Sénégal, ainsi que la collaboration interinstitutions dans la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, à l'appui des trois priorités nationales énoncées dans le Plan Sénégal Emergent. Il s'agissait en outre de démontrer comment les entités contribuaient à ces priorités par leurs descriptifs de programme de pays, et le cas échéant, de mettre en évidence le programme d'efficacité de l'ONU et à fournir une compréhension de la situation dans la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale.

105. Le programme comprenait des réunions à Dakar avec des représentants du Gouvernement, des donateurs, de la société civile, du secteur privé et des entités régionales des Nations Unies. La délégation a ensuite été scindée en deux groupes pour visiter les projets et programmes soutenus par les Nations Unies. L'un des

groupes a visité trois régions de la Casamance, dans le sud du Sénégal, tandis que l'autre groupe est resté à Dakar et a également visité la région de Thiès.

106. La délégation a pris note de l'importance de la sécurité en tant que condition préalable au développement et des demandes d'aide présentées au système des Nations Unies aux fins du déminage et de la reconstruction. La délégation a également reconnu qu'il était souhaitable de produire une plus grande synergie entre les bureaux des Nations Unies dans la région et de suivre une approche plus cohérente visant à remédier aux problèmes auxquels le Sénégal est confronté.

107. La délégation a été impressionnée par plusieurs exemples d'interactions positives entre la jeunesse et le Gouvernement du Sénégal, ainsi que par les contributions essentielles des jeunes au développement de leurs communautés. Elle a observé que la création d'infrastructures judiciaires dans le pays, avec le soutien d'une entité des Nations Unies, était une solution louable qui permettait aux personnes vulnérables, en particulier celles vivant dans des zones reculées, d'avoir accès à la justice.

108. Étant donné que plusieurs des projets figurant dans le programme de la visite étaient de petite envergure et avaient un impact limité, la délégation a suggéré que les entités des Nations Unies évaluent l'appui qu'elles apportaient à ces projets et fournissent l'appui technique et financier nécessaire pour les développer et élargir leur portée. La délégation a insisté sur le fait que lorsque plusieurs organismes collaboraient sur des projets ou des programmes uniques, elles devaient maintenir les coûts administratifs à un niveau bas et garantir une responsabilité claire. Dans un contexte de réduction ou de stagnation de l'aide publique au développement, la délégation a souligné l'importance pour le système des Nations Unies d'envisager d'autres modalités d'intervention.

109. Le représentant du Sénégal a remercié les conseils d'administration des entités des Nations Unies pour leur soutien. Il a déclaré que la visite sur le terrain avait permis de mesurer le travail effectué par le système des Nations Unies au Sénégal, en synergie et en collaboration avec les autorités nationales. La visite a également été l'occasion de faire converger les idées et d'amorcer une réflexion stratégique sur le système des Nations Unies au Sénégal.

## **J. Questions diverses**

### **Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2024**

110. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2024.

## **K. Adoption des projets de décision**

111. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2024/1 à 2024/5 (voir annexe II). La décision 2024/1 a été formellement adoptée au titre du point 4 de l'ordre du jour.

## **L. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration**

112. La Directrice générale a salué la direction et la gestion avisées du Président, ainsi que le Bureau et le Conseil d'administration pour leur démarche constructive adoptée tout au long de la session. Elle a déclaré que les cinq décisions adoptées par

le Conseil d'administration au cours de la session était la preuve de la situation financière solide de l'UNICEF et d'un niveau élevé de transparence ; des liens et du partenariat solides de l'organisation avec le secteur privé ; des résultats ambitieux obtenus pour les enfants grâce aux descriptifs de programme de pays nouvellement approuvés ; de sa capacité croissante à atténuer les risques ; et son engagement à tirer des enseignements des évaluations des principaux programmes et interventions.

113. La Directrice générale a dit être ravie que les partenaires mondiaux et nationaux aient pu participer à la session de réflexion spéciale et a appelé à redoubler d'efforts pour éradiquer la poliomyélite une fois pour toutes d'ici à 2026. Elle s'est réjouie d'avoir entendu parler davantage de l'inclusion des personnes handicapées au cours de la session, et a souligné que le travail de l'UNICEF dans ce domaine était devenu encore plus crucial depuis le lancement de la première Politique et stratégie d'inclusion du handicap de l'UNICEF en 2023. Soulignant que les multiples crises humanitaires en cours laissaient des centaines de milliers d'enfants avec des handicaps physiques et des traumatismes générationnels, elle a appelé les États Membres à répondre à l'appel à l'action et à coopérer avec l'UNICEF pour lutter contre les inégalités et les vulnérabilités subies par les enfants handicapés.

114. Pour accélérer les résultats dans ce domaine et dans toutes les priorités transversales du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, la Directrice générale a souligné qu'il fallait un financement fiable et flexible. Notant que le Conseil d'administration avait été informé, au cours de la session, de la diminution prévue des recettes provenant des ressources ordinaires, elle a souligné que ces ressources de base étaient essentielles pour permettre à l'UNICEF d'avoir le plus grand impact possible sur les enfants.

115. La Directrice générale a indiqué que le Secrétaire prendrait de nouvelles fonctions en tant que Directeur régional de l'UNICEF pour l'Afrique centrale et de l'Ouest, et l'a remercié pour les services rendus. Elle a souhaité la bienvenue à M. Andrés Franco en tant que nouveau Secrétaire du Conseil d'administration et a déclaré qu'elle attendait avec impatience les prochaines sessions du Conseil afin de poursuivre la mise en œuvre d'un programme ambitieux en faveur des enfants.

116. Le Président a su gré à tous les participants d'avoir partagé leurs idées au cours de la session, y compris le personnel de l'UNICEF qui a fait des présentations sur les différents points de l'ordre du jour et les délégués qui sont intervenus au nom de leurs États Membres. Il a mis en lumière le processus collaboratif ayant abouti à l'adoption de décisions importantes et a remercié les délégations pour leur participation constructive et active.

117. Le Président a exprimé sa gratitude à ses collègues membres du Bureau siégeant à la vice-présidence pour 2024. Il a également remercié la Directrice générale et ses proches collaborateurs, le personnel du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, ainsi que le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration d'avoir œuvré au succès de la session.

118. Le Président a également remercié le Secrétaire sortant, notant qu'il avait assuré une transition en douceur au moment où il prenait la présidence, et a souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire. Il a dit se réjouir de continuer à travailler avec tout le monde au cours des prochains mois et de participer à la prochaine session du Conseil d'administration en juin.

## Annexe I

### Session spéciale sur l'éradication de la poliomyélite

1. Le Président a présenté la session spéciale sur l'éradication de la poliomyélite. La Directrice générale de l'UNICEF a déclaré que le monde se trouvait à un tournant de l'action menée pour éradiquer la poliomyélite. Elle a expliqué que les bénéfices de l'éradication se feraient sentir dans tous les systèmes sanitaires et sociaux, que les ressources pourraient être réaffectées au profit d'autres interventions essentielles dans les domaines de la santé et de la nutrition pour les enfants, et que cette réaffectation marquerait une étape majeure conforme au Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable.

2. Dans une allocution vidéo préenregistrée, Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, a déclaré qu'en 2023, le nombre de cas de poliovirus sauvage signalés en une année avait été le deuxième plus faible, avec six cas en Afghanistan et six autres au Pakistan. Il a néanmoins ajouté qu'il restait des défis importants à relever pour toucher les enfants non vaccinés dans les deux pays et pour enrayer les épidémies de poliovirus dérivé d'une souche vaccinale dans d'autres pays en proie à des situations d'urgence prolongées. Il a dit que l'on disposait des outils et des stratégies pour surmonter les difficultés restantes. Il a affirmé que l'objectif était réalisable mais nécessitait un partenariat et un engagement continus.

3. Les débats ont été dirigés par M. Ernest Rwamucyo, Représentant permanent du Rwanda. Sont intervenues les personnes suivantes : M. Christopher Elias, Président de la Global Development Division de la Bill and Melinda Gates Foundation (et Président du Conseil de surveillance de la poliomyélite de l'Initiative mondiale) ; M. Michael McGovern, Président du Comité international PolioPlus de Rotary International ; M. Iftikhar Ali Shallwani (en ligne), Secrétaire au Ministère des services nationaux de la santé, des régulations et de la coordination du Pakistan ; M<sup>me</sup> Elisabeth Mukamba Musenga, Coordonnatrice du Centre des opérations d'urgence polio de la République démocratique du Congo ; M. Steven Lauwerier, Directeur de l'UNICEF pour l'éradication de la poliomyélite.

4. Plusieurs intervenants ont appelé les États Membres à renforcer leur action directrice et leur engagement en faveur de l'éradication de la poliomyélite, à assurer la continuité des financements et des partenariats, et à veiller à ce que les ressources et les infrastructures liées à la poliomyélite soient financées et transférées dans le cadre des efforts de post-éradication.

5. M. Lauwerier a déclaré que l'éradication de la poliomyélite était subordonnée à la réunion de trois conditions préalables : la garantie d'un approvisionnement ininterrompu en vaccins antipoliomyélitiques sûrs et adéquats (y compris le nouveau vaccin antipoliomyélitique oral) au bon endroit et au bon moment ; le renforcement de la confiance vaccinale par le dialogue avec les communautés et l'octroi de moyens d'action aux agents de santé communautaires ; l'intégration de la poliomyélite dans les services de santé et de vaccination. Il a indiqué que le renforcement des synergies avec la vaccination systématique serait essentiel pour éradiquer la poliomyélite et maintenir un monde sans poliomyélite.

6. M. Shallwani a déclaré qu'au Pakistan, les vaccinations effectuées dans le cadre du programme élargi de vaccination avaient permis de réduire la mortalité infantile et de protéger des millions d'enfants contre des maladies mortelles. La poliomyélite endémique est désormais cantonnée à un seul district. Il a toutefois ajouté que, l'année dernière, l'insécurité, l'accès, les refus et les demandes des communautés pour d'autres services avaient posé des problèmes aux intervenants de première ligne.

7. M<sup>me</sup> Musenga a indiqué que les stratégies mises en œuvre en République démocratique du Congo avaient permis de réduire de plus de 50 % le nombre de cas de poliomyélite entre 2022 et 2023. Elle a expliqué que, depuis 2023, une équipe de coordination dédiée à la poliomyélite contribuait à consolider les efforts de tous les partenaires et à mettre en œuvre des stratégies adaptées à la situation sur le terrain. Elle a ajouté qu'une grande campagne de communication avait été lancée pour renforcer la confiance vaccinale et que l'accent avait été mis sur les zones les plus problématiques. Elle a toutefois déclaré que les défis géographiques, l'insécurité, les contraintes d'accès et les autres urgences sanitaires devraient être atténués.

8. M. McGovern a déclaré que Rotary International était honoré de travailler avec l'UNICEF et d'autres membres de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (IMEP) dans le cadre de la lutte contre la poliomyélite. Il a indiqué que le don par le Rotary de plus d'un milliard de dollars en faveur des activités menées par l'UNICEF pour éradiquer la poliomyélite marquait une étape importante du partenariat. Il a expliqué qu'accorder la priorité à la vaccination contre la poliomyélite et les autres maladies infantiles, soutenir financièrement l'IMEP et associer les organisations de la société civile aux efforts déployés dans le domaine de la santé mondiale contribueraient à l'éradication de la poliomyélite dans le monde.

9. M. Elias a remercié l'UNICEF de son partenariat solide dans le cadre de ses programmes, notamment en matière de nutrition et de vaccination, et plus récemment dans le cadre de la campagne « Le grand rattrapage » en 2023. Il a souligné qu'il était nécessaire d'améliorer la couverture vaccinale systématique tout en éradiquant la poliomyélite. Il a indiqué qu'il fallait agir rapidement pour contrôler les épidémies de variants et que le nouveau vaccin antipoliomyélitique oral était en cours de déploiement pour limiter la propagation du virus. Il a ajouté que le Conseil de surveillance de la poliomyélite examinerait les progrès réalisés au cours du premier semestre 2024 et examinerait son nouveau budget pour la période allant jusqu'en 2028. Il a déclaré que les donateurs, existants et nouveaux, devraient contribuer au financement du programme, qui présente un déficit d'environ 600 millions de dollars pour la période 2024-2026.

10. Un groupe de délégations s'est associé et a donné de l'écho à l'appel lancé par l'UNICEF pour que les États Membres apportent leur soutien et leur concours afin de donner la priorité à la vaccination des enfants et à l'éradication de la poliomyélite. Il a indiqué que les efforts de vaccination porteraient des fruits supplémentaires si l'accès aux enfants vivant dans des régions éloignées et mal desservies était exploité pour offrir d'autres services de vaccination et de santé.

11. Une délégation a dit que son pays avait réussi à mettre fin à une épidémie d'un variant du poliovirus en 2022 en assurant une couverture vaccinale élevée à la faveur d'une forte mobilisation politique et grâce au soutien des partenaires de l'IMEP. Elle a déclaré que l'épidémie de poliomyélite au Tadjikistan, liée à des virus provenant de pays voisins, avait mis en évidence le risque persistant de la maladie à l'échelle mondiale.

12. Un groupe de délégations a dit qu'il fallait intégrer l'infrastructure de lutte contre la poliomyélite dans les systèmes de santé du continent africain et expliqué que cette intégration permettrait de pérenniser les progrès réalisés et de créer des systèmes de santé résilients capables de faire face aux nouvelles menaces une fois que la poliomyélite aurait été éradiquée.

13. Un autre groupe de délégations a également préconisé l'utilisation des ressources et des infrastructures de la poliomyélite pour renforcer les systèmes de santé. Il a déclaré que, pour prévenir la résurgence de la maladie, il fallait faire preuve de volonté politique, accélérer les efforts visant à atteindre les populations mal



desservies, renforcer la surveillance et les systèmes de santé et s'attaquer à l'hésitation vaccinale.

14. Un groupe de délégations a déclaré que, malgré les progrès accomplis, dans les contextes fragiles et conflictuels, il y avait encore trop d'enfants non vaccinés ou sous-vaccinés qui n'avaient jamais reçu de vaccin, notamment, mais pas seulement, le vaccin antipoliomyélitique. Il a indiqué que l'union des forces, la mutualisation des compétences, le renforcement de la coopération avec les acteurs humanitaires et les partenaires mondiaux de la santé, l'accès durable et le soutien communautaire étaient autant d'éléments essentiels pour atteindre ces enfants. Il a également fait valoir que les femmes devaient jouer un rôle plus large dans la lutte contre la poliomyélite.

15. Une délégation a déclaré que son pays avait vacciné 45 millions d'enfants lors des journées nationales de vaccination grâce à des campagnes massives d'information et de sensibilisation, à des initiatives de vaccination des nomades, au plus grand réseau de surveillance au monde et à des campagnes de vaccination transfrontières avec l'Afghanistan. Elle a indiqué que son gouvernement restait déterminé à éradiquer la poliomyélite d'ici à 2026 mais avait besoin de la coopération technique et financière de ses partenaires.

16. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a déclaré que les comités étaient une voix importante qui permet d'encourager les pouvoirs publics et le public à soutenir l'éradication de la poliomyélite et la vaccination systématique. Il a indiqué que les comités continueraient à insister sur la nécessité de maintenir le cap pour aller au bout de la lutte contre la poliomyélite.

17. Le Président a clos la session en remerciant les partenaires de l'éradication de la poliomyélite, les donateurs et les États Membres pour leur soutien et leur partenariat avec l'UNICEF.

## Annexe II

### Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2024

2024/1

#### Descriptifs de programmes de pays

*Le Conseil d'administration*

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Bhoutan, le Brésil, le Cambodge, la Gambie, la Guinée, Madagascar et les Philippines ([E/ICEF/2024/P/L.1](#) à [E/ICEF/2024/P/L.7](#)) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 14 novembre au 4 décembre 2023 ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Bhoutan, le Brésil, le Cambodge, la Gambie, la Guinée, Madagascar et les Philippines ([E/ICEF/2024/P/L.1](#) à [E/ICEF/2024/P/L.7](#)).

*Première session ordinaire  
7 février 2024*

2024/2

#### Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'évaluation des interventions de l'UNICEF en matière de protection sociale en vue de la mise en place de prestations universelles au titre des enfants, de son résumé ([E/ICEF/2024/3](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2024/4](#)) ;

2. *Prend note avec satisfaction* des données probantes produites par l'UNICEF sur la protection sociale afin d'éclairer les futurs programmes, et encourage l'UNICEF à poursuivre l'action qu'il mène pour constituer une base de données systématique sur la protection sociale et favoriser une gestion partagée et accessible des connaissances ;

3. *Encourage* l'UNICEF à continuer de plaider en faveur de dispositifs de protection sociale adaptés aux enfants auprès des pouvoirs publics et des organisations partenaires ;

4. *Prie* l'UNICEF de rendre compte, selon les modalités existantes de communication de l'information, de l'état d'application des recommandations issues de l'évaluation des mesures prises par l'UNICEF en matière de protection sociale en vue de l'instauration d'allocations familiales universelles, jusqu'à ce que toutes les recommandations aient été appliquées ;

5. *Encourage* l'UNICEF à tirer parti de son expertise croissante en matière de finances publiques au moyen d'initiatives internes de renforcement des capacités et à continuer de soutenir la budgétisation tenant compte des besoins des enfants et l'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire, notamment par une assistance technique ;

6. *Souligne* que l'UNICEF joue un rôle important en aidant les pouvoirs publics à renforcer leurs capacités, y compris dans la perspective d'une meilleure appropriation, et en leur fournissant une assistance technique dans le domaine de la

protection sociale en vue de l'instauration d'allocations familiales universelles, et encourage l'UNICEF à redoubler d'efforts pour aider les pouvoirs publics à concevoir, mettre en œuvre, évaluer et institutionnaliser des programmes, des stratégies et des systèmes de prestations pour enfants ;

7. *Encourage* l'UNICEF à continuer de nouer des partenariats, notamment avec des administrations, d'autres entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, selon qu'il conviendra, en faveur des dispositifs de protection sociale adaptés aux enfants, notamment des prestations pour enfants, dans le cadre des engagements mondiaux tendant à mettre fin à la pauvreté touchant les enfants et à renforcer la protection sociale ;

8. *Prend note* de l'évaluation de la phase II (2020-2023) du Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à mettre fin aux mariages d'enfants, du résumé établi par l'UNICEF (E/ICEF/2024/5) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2024/6) ;

9. *Note avec satisfaction* l'action menée par l'UNICEF pour mettre en œuvre le Programme mondial et souligne que le principe consistant à ne laisser personne de côté devrait être pris en compte plus systématiquement dans la phase III (2024-2030) du Programme afin de répondre plus rapidement aux besoins des filles dans le cadre du Programme ;

10. *Demande* à l'UNICEF de tenir compte des conclusions et des recommandations issues de l'évaluation de la phase II du Programme mondial tout au long de la planification et de la mise en œuvre de la phase III du Programme ;

11. *Prie* l'UNICEF de lui rendre compte, selon les modalités existantes de communication de l'information, de l'état d'application des recommandations issues de l'évaluation de la phase II du Programme mondial, jusqu'à ce que toutes les recommandations aient été appliquées, ainsi que des progrès accomplis dans le cadre de la phase III du Programme.

*Première session ordinaire  
8 février 2024*

### **2024/3**

#### **Point sur l'élaboration d'un système de gestion globale des risques**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des progrès réalisés par l'UNICEF dans l'élaboration d'un système de gestion globale des risques, qui établit la gestion des risques comme une activité prospective, transversale et globale, et se félicite de l'amélioration continue fondée sur une nouvelle vision, une nouvelle stratégie et un plan de mise en œuvre pluriannuel exhaustif ;

2. *Considère* qu'il incombe à la direction de l'UNICEF de promouvoir la gestion globale des risques comme un outil de gestion, et encourage l'UNICEF à prendre les mesures nécessaires pour poursuivre le renforcement de la structure et de la gouvernance du système de gestion globale des risques, notamment des rôles du Responsable du contrôle des risques et du Comité de direction chargé de la question des risques, et pour garantir que la gestion des risques soit présente à tous les niveaux du Fonds ;

3. *Encourage* l'UNICEF à donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la nécessité de définir les attributions relatives au système de gestion globale des risques, et prie le Fonds de formuler les grandes

lignes d'un débat sur les questions de gouvernance, notamment d'envisager différentes options pour sa participation en temps voulu ;

4. *Réaffirme* la nécessité de mettre en œuvre la gestion des risques et les mesures d'atténuation et de suivre leur application, et encourage l'UNICEF à être attentif aux rapports qui existent entre ces activités et les initiatives de contrôle concomitantes au sein du Fonds ;

5. *Prie* l'UNICEF de présenter, pour décision, un cadre amélioré de gestion globale des risques lors de sa session annuelle de 2024, qui sera assorti d'un calendrier et d'un plan général relatif au processus d'élaboration à venir, et décide d'inscrire à l'ordre du jour, pour décision, la question de la gestion des risques, à partir de 2025.

*Première session ordinaire  
8 février 2024*

#### **2024/4**

#### **Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2022 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note avec satisfaction* de l'opinion non assortie de réserve pour 2022 formulée par le Comité des commissaires aux comptes, du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2022 (A/78/5/Add.3) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2024/AB/L.2) ;

2. *Se félicite* des progrès accomplis par l'UNICEF dans l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et demande au Fonds de donner suite aux recommandations en attente d'application ;

3. *Rappelle* les dispositions du paragraphe 5 de sa décision 2020/6, du paragraphe 3 de sa décision 2021/4 et du paragraphe 4 de sa décision 2023/4, et prie l'UNICEF de veiller à ce que les recommandations relatives à la gestion des partenaires de réalisation soient appliquées en temps utile.

*Première session ordinaire  
8 février 2024*

#### **2024/5**

#### **Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2024**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du plan de travail et du projet de budget de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé pour 2024 (E/ICEF/2024/AB/L.1) et félicite l'UNICEF pour l'action constante qu'il mène dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne la collecte de fonds numérique, la collaboration renforcée avec le secteur privé et d'autres approches novatrices ;

2. *Prend également note* des hypothèses de croissance élevée, moyenne et faible des recettes pour 2024, telles que présentées dans le tableau 3 du document E/ICEF/2024/AB/L.1 ;

3. *Approuve* un budget de 163,1 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les activités entreprises à des fins spéciales, dont 85,0 millions de dollars de mises de fonds et 78,1 millions de dollars pour les autres

dépenses liées à la collecte de fonds auprès du secteur privé, ainsi qu'un montant de 72,0 millions de dollars pour les autres ressources, sur la base de l'hypothèse de croissance moyenne présentée dans le tableau 3 ;

4. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Réaffecter les ressources entre les différentes rubriques budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 2 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés ;

b) Réduire ou augmenter les dépenses dans la limite des montants indiqués dans les colonnes I et III du tableau 3 du document [E/ICEF/2024/AB/L.1](#) si les recettes générées par les collectes de fonds atteignent les niveaux indiqués dans ces mêmes colonnes ;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2024 ;

5. *Approuve* un montant de 16,3 millions de dollars, soit 10 % du montant consacré aux activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires (163,1 millions de dollars), pour le mois de janvier 2025, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2025 ;

6. *Invite* la Directrice générale à trouver de nouveaux marchés et à en tirer parti, si l'occasion se présente entre deux sessions, et à le tenir informé dans le cadre d'exposés informels.

*Première session ordinaire  
8 février 2024*